NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

67.2 N° 1 1945

S.S. Pie XII et la guerre

Émile BERGH (s.j.)

Jean LEVIE (s.j.)

p. 4 - 33

https://www.nrt.be/fr/articles/s-s-pie-xii-et-la-guerre-2945

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

S.S. PIE XII ET LA GUERRE

Ce qui frappe le plus dans une guerre comme celle que nous vivons, c'est l'impuissance des hommes, même les plus haut placés, à conduire à leur gré les événements ; les redoutables forces qui ont été déchaînées exercent leur action impitoyablement et ceux qui dirigent le monde ne peuvent qu'adapter leurs plans à des situations sans cesse nouvelles qui les dépassent. L'avenir éloigné surtout, l'avenir durable, celui qui transcende le fait brutal de la victoire ou de la défaite, pose des problèmes angoissants à ceux qui ont la responsabilité de le préparer. Que sera demain ? Le monde nouveau, qui surgira des ruines, sera-t-il meilleur, plus favorable aux petits, répartissant mieux les richesses humaines, plus stable et plus moral dans les relations internationales, plus largement et plus universellement ouvert à la culture, plus respectueux des valeurs morales et religieuses ? Que faire pour qu'il en soit ainsi ?

Dans ce dédale d'incertitudes, en face de ces devoirs et de ces responsabilités, au-dessus des ressentiments et des haines, des conflits d'intérêts et des divergences d'opinions, la voix du Souverain Pontife s'est élevée souvent au cours de ces six années, en un constant effort de pacification, de justice sociale et internationale, de progrès moral et religieux. Beaucoup de ces documents ont été inaccessibles à ceux qui vécurent sous l'occupation ; d'autres ont été déformés par la propagande ; quelques-uns seulement, — d'une grande importance —, ont pu être portés à notre connaissance, dans leur texte authentique, par nos évêques, au cours des dernières années. Il nous a semblé que l'article liminaire de 1945 de la *Nouvelle Revue Théologique* devait être la publication et le commentaire succinct des actes du Souverain Pontife relatifs à la guerre et à ses lendemains.

Certes, pas plus que les hommes d'Etat qui gouvernent actuellement, le pape ne prétend percer le voile de l'avenir ; comme les autres, il sent son ignorance et sa faiblesse devant les effets lointains et indiscernables d'une guerre aussi totale et aussi profonde, si criminellement déchaînée ; et c'est parce qu'il comprend mieux que personne notre impuissance humaine qu'il insiste tant, pour préparer l'avenir, sur la nécessité essentielle

de la prière instante à Celui qui seul sait et peut diriger le monde.

Dans la situation présente de la société, le Saint-Père n'a plus le privilège d'une parole directement efficace, s'imposant à ceux qui prendront demain les décisions politiques définitives. Son autorité est d'ordre *doctrinal* et *moral*. « Nous, déclare le pape, qui n'avons pas d'autres armes que la parole de vérité, au-dessus des passions et des compétitions publiques, Nous vous parlons au nom de Dieu » (Message radiophonique du 24 août 1939 ; *N.R.Th.*, 1939, p. 1089). Obligé par sa mission de rappeler aux hommes les normes de la justice, le Souverain Pontife doit s'élever au-dessus des conflits et des rivalités, au-dessus des intérêts en lutte, au-dessus des alternatives de succès ou de revers ; la fermeté des principes ne peut pas s'affaiblir en face des puissants et le respect et l'estime ne peuvent apparaître moindres envers une nation faible. Mais d'autre part, parce que doctrinale et morale, l'autorité du Souverain Pontife ne deviendra *réalisatrice* que *par l'intermédiaire des consciences qu'elle aura éclairées et fortifiées.*

Ces consciences, ce sont d'abord les nôtres, à nous catholiques ; il importe que nous soyons pleinement informés de ce qu'a dit et fait durant ces six années le Vicaire du Christ, afin que nous puissions ouvrir nos intelligences et nos volontés aux lumières et aux directives qui nous viennent de lui. Mais le pape vise au delà du cercle limité des seuls catholiques ; il veut être entendu de tous les Chrétiens, même séparés, de tous les hommes, des chefs surtout, quels qu'ils soient, à quelque parti belligérant qu'ils appartiennent.

C'est dire que la tâche du pape est plus complexe, plus pénible que toute autre. Sa parole doit éviter de blesser même quand elle condamne ; car une conscience qu'on rebute se ferme à toute lumière. Se sachant le Père commun de tous, même de ceux que leurs chefs ont égarés, il doit veiller à ce que, dans chaque camp, tous les siens, sans exception, continuent à se sentir ses fils, à ce que le réconfort qu'il donne à l'un ne soit jamais ressenti comme une injure par un autre dans le parti opposé (1) ; il doit obtenir que toutes les consciences, dans chaque pays en guerre, aux sommets comme aux degrés infimes de

(1) C'est ce qu'exprime le Saint-Père dans son allocution aux cardinaux du 2 juin 1940 (*Acta Apost. Sedis*, 1940, p. 274 : « Quant à nous,

la hiérarchie humaine, consentent à se laisser éclairer et acceptent de voir, tel qu'il est, le bien ou le mal. C'est *par persuasion* que le pape aura à éclairer les consciences. Son langage doit être avant tout pénétré de *charité universelle*. Le pape ne serait plus le pape s'il n'était pas *au-dessus* de la guerre (²).

La tâche du Souverain Pontife en une pareille heure est d'une écrasante complexité et on comprend qu'il réclame les prières de tous pour être à la hauteur de sa mission ; sa tâche

---

nemini dantes ullam offensionem ne vituperetur ministerium nostrum, désireux tout au moins d'adoucir les conséquences de la guerre, nous tournons notre amour paternel vers tous nos fils et filles, soit des populations germaniques, qui nous ont toujours été chères, au milieu desquelles nous avons passé de longues années de notre vie, soit des Etats alliés auxquels nous lient également de chers et pieux souvenirs, nous rappelant aussi avec une sollicitude constante la nation polonaise si éprouvée et si aimée de nous... ». Et à la fin de 1940, l'*Osservatore Romano* insistait sur ces principes dans un article d'allure officieuse, que nous citons d'après la brochure « La hiérarchie catholique et la guerre », 1940, p. 41 : « En ces heures où l'on assiste à des tentatives de destruction des valeurs morales les plus sacrées, on sent plus vivement le besoin d'une voix supérieure, émanation d'une autorité impartiale, qui se lève au nom de la vérité et de la justice et condamne le mensonge et l'iniquité. Cette voix, cette autorité, non seulement pour les fidèles, mais pour tous les hommes, est représentée uniquement par le Pontife romain. Quant au ton de cette voix, quant aux manifestations de cette autorité, il est superflu de déclarer que des sentiments et des expressions qui peuvent être légitimes — et parfois seulement tolérables — chez les fidèles et même chez les membres de la hiérarchie locale d'un des pays belligérants, ne pourraient être que désirés à tort, et moins encore attendus du Chef visible de l'Eglise, du Vicaire de Jésus-Christ. Que si, dans le cœur de celui qui est Père de toutes les nations, la douleur causée par le malheur qui s'abat sur l'un de ses fils de prédilection est et doit être plus fortement ressentie, il ne s'en suit pas que la réaction produite par cette douleur doive revêtir des formes qui ne s'accorderaient pas avec sa qualité de Père commun. Surtout qu'en ces derniers temps, les foules se sont habituées à un langage d'une vivacité et parfois d'une violence telles que, par contraste, toute autre manière de s'exprimer paraît pâle et atténuée... ».

(2) « Il n'est rien dont Nous Nous sentions davantage débiteur envers Notre charge et envers Notre temps que de rendre, avec une apostolique fermeté, témoignage à la vérité : *testimonium perhibere veritati*... Dans l'accomplissement de ce devoir qui Nous incombe, Nous ne Nous laisserons pas influencer par des considérations terrestres ni arrêter par des défiances et des oppositions, par des refus et des incompréhensions, ou par la crainte de méconnaissances et de fausses interprétations. Mais Nous le remplirons toujours, animé de cette charité paternelle, qui, tandis qu'elle souffre des maux qui tourmentent ses fils, leur en indique le remède ; c'est dire que Nous Nous efforcerons d'imiter le divin modèle des pasteurs, le Bon Pasteur Jésus, qui est à la fois lumière et amour : *pratiquant la vérité dans la charité* (*Eph.*, IV, 15). » (Enc. : *Summi Pontificatus : N. R. Th.*, 1940, p. 88).

est *unique* dans le monde et ne peut en rien se comparer à celle des chefs civils ou dirigeants politiques engagés dans le conflit.

Peut-être, à la lumière des déclarations de S.S. Pie XII, pourrait-on distinguer trois missions principales que doit remplir un pape en une guerre mondiale :

1°) Comme représentant de la *charité du Christ* ici-bas, *il doit faire du bien* pour faire du bien : au début s'appliquer à sauver la paix et à prévenir la guerre ; ensuite, dans la mesure du possible, viser à empêcher toute aggravation des actes de guerre, travailler à rendre plus humain le sort des civils, des blessés, des prisonniers, veiller à maintenir le niveau spirituel et religieux des pays belligérants, chercher toutes occasions de conciliation dans l'ordre et la justice.

2°) Comme représentant de la *justice* du Christ, il doit s'efforcer constamment, au cours du conflit, d'*éclairer les consciences* sur *l'aspect moral* de la guerre, de ses méthodes, de ses buts ; sur *l'aspect moral* de la *paix future* : ses conditions, ses garanties, ses obligations ; sur *l'aspect moral* du *monde nouveau* qui surgira des ruines : moyens collectifs et individuels d'une société meilleure.

3°) Comme représentant de la *grâce surnaturelle* du Christ, il doit, par delà les exigences humaines de la moralité sociale et politique, rappeler inlassablement les *moyens surnaturels*. Puisque le Christ, en lui-même et dans son Eglise, est le centre d'équilibre, le principe de cohésion du monde, le pape, intrépidement, d'une part cherchera dans le Christ et le Christianisme les sources de salut de l'humanité de demain et, d'autre part, fondera sur notre prière et nos sacrifices, par et dans le Christ, notre espoir en la protection divine pour le relèvement humain.

Cette triple mission pontificale fixera la division de ces articles : nous grouperons les Actes du Saint-Siège sous les trois chefs suivants : 1. Mission de bienfaisance et de pacification ; 2. Mission d'information morale des consciences ; 3. Mission de formation surnaturelle et d'appel aux moyens surnaturels.

Notre étude se bornera aux *Actes officiels du Saint-Siège* publiés dans les *Acta Apostolicae Sedis* de mars 1939 à décembre 1944. L'activité diplomatique du Saint-Siège, comme durant la guerre 1914-1918, a dû être intense ; le Saint-Père l'indique lui-même assez clairement dans sa lettre du 15 avril 1940 au

Cardinal Maglione (*A.A.S.*, 1940, p. 144) ; mais cette activité nous reste encore inaccessible et ne peut qu'être réservée aux historiens de l'avenir. De même l'action de bienfaisance du Souverain Pontife non consignée dans les Actes officiels n'a pu être connue en Belgique durant la longue occupation allemande. On voudra donc bien tenir compte de cette double lacune, inévitable dans les circonstances présentes.

I. — MISSION DE BIENFAISANCE ET DE PACIFICATION

C'est la première tâche que s'est assignée S.S. Pie XII : il l'a affirmé à plusieurs reprises, en particulier dans son allocution aux cardinaux du 2 juin 1940 (3), citée ci-dessus p. 5 note 1 : « désireux d'adoucir les conséquences de la guerre » ; dans son discours radiodiffusé de Pâques 1941 (*A.A.S.*, 1941, p. 114) où il met en évidence le devoir pontifical du « *Misereor super turbam* » ; au début de son message de Noël du 24 décembre 1942 (*A.A.S.*, 1943, p. 9) : « La parole *Misereor super turbam* est pour Nous une consigne sacrée et inviolable, qui vaut et qui oblige en tout temps et dans toutes les situations humaines, comme la devise de Jésus ; et l'Église se renierait elle-même et cesserait d'être mère, si elle restait sourde au cri angoissé et filial que toutes les classes de l'humanité font retentir à ses oreilles ».

1°) *Efforts pour empêcher la guerre ou l'extension de la guerre.*

Le pape *mit d'abord en œuvre toute son autorité morale pour empêcher la guerre.*

On sait que cette perspective d'une guerre prochaine fut la grande angoisse des dernières années de Pie XI (4) ; on sait avec quelle énergie, par son encyclique « Mit brennender Sor-

(3) Immédiatement après, dans le même document, le pape rappelle le second devoir : dire la loi morale au monde. — Même succession des deux tâches : d'abord tâche « pacificatrice », et ensuite tâche d'enseignement de la loi morale dans l'allocution aux cardinaux du 2 juin 1943 (*Acta Apostolicae Sedis*, 1943, p. 166).

(4) Pie XII l'a rappelé à maintes reprises, par exemple dans son allocution de Noël 1939 (*A.A.S.*, XXXII, 1940, p. 7) : « L'indicible malheur de la guerre que Pie XI prévoyait avec une profonde et immense douleur et, avec l'indomptable énergie de son âme très noble et très haute, voulut écarter par tous les moyens... ».

ge » du 14 mars 1937, par la condamnation de huit propositions racistes le 13 avril 1938, par plusieurs discours de 1938, il consacra ses dernières forces à combattre ce nationalisme agressif et ce racisme orgueilleux qui devaient jouer un tel rôle dans les origines de la guerre (cfr *N.R.Th.*, 1939, p. 232-235) ; on sait qu'une de ses dernières interventions publiques, son discours du jeudi soir 29 septembre 1938, fut un émouvant appel à la paix dans la justice et la charité (cfr *N.R.Th.*, février 1939, page liminaire 2) et que la paix du monde fut la dernière préoccupation de ses derniers jours. Si l'élection de S.S. Pie XII fut saluée avec une telle joie dans la plus grande partie du monde, ce fut sans doute à cause de la haute estime qu'on avait conçue partout pour ses vertus et ses qualités personnelles ; mais ce fut aussi, pour une bonne part, parce qu'on voyait en lui le collaborateur et le futur continuateur de l'œuvre de justice et de paix de S.S. Pie XI.

Elu le 2 mars 1939, S.S. Pie XII affirma dès le lendemain, dans son message radiophonique au monde catholique (*A.A.S.*, 1939, p. 86-87), son ardente volonté de travailler de toute son énergie à la paix du monde à l'exemple de son prédécesseur « qui avait offert sa vie à Dieu pour le rétablissement de la concorde entre les hommes ». Malheureusement, quelques jours plus tard, le Saint-Père se trouvait placé devant l'acte qui exerça l'influence la plus néfaste sur les événements en créant entre les peuples *une défiance irréductible* : la violation par le chef de l'Allemagne des accords de Munich et l'annexion au Reich de la Bohême et de la Moravie. Venant après d'autres manquements aux conventions et traités, précédant et laissant prévoir les transgressions plus formelles encore qui devaient suivre, cet acte unilatéral rendit désormais impossible ce qui fait l'âme des négociations pacifiques et des accords internationaux : la confiance mutuelle. Il n'est pas étonnant que dans cette atmosphère les efforts du pape, comme tant d'autres démarches de souverains et d'hommes d'Etat, soient restés inefficaces.

Ces efforts se succédèrent sans interruption de mars à septembre. Le jour de Pâques, 9 avril, dans son homélie de la basilique Vaticane, le pape exposa les conditions de la paix du monde et les lacunes sociales, politiques et internationales qui font obstacle à la paix véritable : lacunes sociales : fléau du chômage, état misérable de nombreuses multitudes en face du

luxe égoïste de plusieurs ; lacunes politiques : divisions civiles profondes à l'intérieur des États ; lacunes internationales : violation des conventions et des traités : « Dum, contra, conventiones sollemniter sancitae ac data fides ea interdum vi securitateque destituuntur, quibus debita invicem fiducia continetur ac roboratur ; qua dempta, increscentem armorum apparatum minuere ac remittere animosque pacare — quod omnibus in votis est — difficilius usque cotidie evadit » (*A.A.S.*, 1939, p. 147).

Le 20 avril, dans une lettre au secrétaire d'État, le Cardinal Maglione (*A.A.S.*, 1939, p. 154), le pape prescrivit pour la première fois que de partout, durant le mois de mai, des prières et supplications soient offertes à la Sainte Vierge, surtout de la part des enfants, pour obtenir de Dieu une vraie paix chrétienne ; il devait demander les mêmes supplications en mai de chacune des années suivantes.

Mais les événements se précipitaient ; après la conclusion du pacte de non agression entre le Reich et l'U.R.S.S., les revendications allemandes envers la Pologne se firent de plus en plus impérieuses : la guerre semblait imminente. Dans un discours radiodiffusé du 24 août 1939 le Souverain Pontife adressa au monde un suprême appel en faveur de négociations pacifiques (*A.A.S.*, 1939, p. 333, reproduit dans la *N.R.Th.*, 1939, p. 1089) :

« Nous adressons, y disait-il, notre plus pressant appel aux gouvernements et aux peuples pour que, déposant les armes et renonçant aux menaces, ils tentent de porter remède aux conflits actuels, par le seul moyen qui existe vraiment, c'est-à-dire les ententes. Nous Nous adressons à eux pour que, avec volonté, calme et sérénité, ils encouragent toutes les tentatives pacifiques que peuvent faire leurs gouvernements et pour que la force de la raison et non celle des armes fasse prévaloir la justice.

« Les conquêtes et les Empires qui ne sont pas fondés sur la justice ne sont pas bénis de Dieu. La politique émancipée de la morale trahit ceux-là mêmes qui la veulent telle. Le danger est actuellement énorme, mais il est encore temps. Rien n'est perdu pour la paix, et tout peut l'être avec la guerre. Les hommes doivent faire marche arrière et accepter de vouloir s'entendre, recommençant à traiter entre eux. En traitant avec bonne volonté et avec le respect des droits réciproques, ils s'aperceveront que les négociations pacifiques n'ont jamais empêché d'obtenir un succès honorable. »

Si l'on se rappelle qu'au même moment les gouvernements britannique et français insistaient de tout leur pouvoir pour que la question de Danzig et du « couloir » fût réglée par des conversations pacifiques et non par des « ultimatums » et des « recours à la force », on perçoit toute la portée des propositions que dictait au Souverain Pontife son sens de la justice internationale.

Quelques jours plus tard (31 août), le pape adressa une note diplomatique aux gouvernements d'Allemagne et de Pologne, ainsi qu'à ceux d'Angleterre, de France et d'Italie (*A.A.S.*, 1939, p. 335 ; *N.R.Th.*, 1939, p. 1090) :

« Le Souverain Pontife ne veut pas renoncer à l'espoir que les négociations en cours puissent aboutir à une solution juste et pacifique, telle que le monde entier ne cesse de l'implorer.

« Sa Sainteté supplie par conséquent, au nom de Dieu, les gouvernements d'Allemagne et de Pologne de faire ce qui leur est possible afin d'éviter tout incident et de s'abstenir de prendre toute mesure susceptible d'aggraver la tension actuelle. Elle prie les gouvernements d'Angleterre, de France et d'Italie d'appuyer sa demande. »

Le lendemain, 1er septembre, dès les premières heures du jour, les troupes allemandes pénétraient en territoire polonais : l'atroce guerre était déclenchée, qui devait bouleverser l'Europe et le monde.

Le pape avait la conviction profonde d'avoir fait tout ce qui était humainement possible pour écarter le grand malheur auquel on aboutissait. Cette conviction il l'exprimait, quelques jours plus tard, lors de la réception du nouvel ambassadeur de Belgique auprès du Saint-Siège, M. Nieuwenhuys :

« La prévision d'un si grand malheur (la guerre imminente) Nous a accompagné sans cesse, depuis le premier jour de Notre Pontificat ; ...jusqu'à l'instant suprême qui précéda l'explosion des hostilités, Nous n'avons rien omis, de ce que Nous pouvions tenter, — soit par des prières et des exhortations publiques, soit par des démarches confidentielles, réitérées et précises, — pour éclairer les esprits sur la gravité du péril, et pour les amener à de loyales et pacifiques négociations, sur les bases, les seules solides et durables, de la justice et de l'amour : justice rendue au plus faible non moins qu'au plus fort ; amour qui se maintienne à l'abri des égarements de l'égoïsme, de sorte que la sauvegarde du droit de chacun ne dégénère pas en oubli, ou négation, ou

violation positive, du droit des autres » (*A.A.S.*, 1939, p. 367-368) (5).

Pourquoi toutes ces démarches étaient-elles restées vaines ? Trois mois plus tard le Saint-Père marquait lui-même la cause profonde de ces échecs. Dans son allocution aux cardinaux le 24 décembre 1939 il s'exprimait ainsi (*A.A.S.*, 1940, p. 8-9) :

« Nos efforts et ceux qui étaient venus d'autres parties influentes et respectées ne purent obtenir l'effet attendu, surtout à cause de l'inébranlable et profonde défiance, démesurément accrue dans les âmes au cours des dernières années, laquelle avait élevé des barrières insurmontables entre les peuples. Ils n'étaient pas insolubles les problèmes qu'on agitait entre les nations, mais cette défiance, produite par une série de circonstances particulières, empêchait avec une force presque irrésistible d'ajouter foi encore à l'efficacité des promesses éventuelles, à la durée et à la vitalité des conventions possibles. Le souvenir de la vie éphémère et troublée de pareilles conventions ou accords finit par paralyser tous les efforts capables d'amener une solution pacifique ».

Ce langage était suffisamment clair pour quiconque se rappelait les promesses ou conventions et les violations de ces promesses multipliées par le chancelier allemand durant les dernières années.

* * *

N'ayant pu empêcher la guerre, le Souverain Pontife allait s'efforcer de prévenir son extension, et, tout particulièrement, de maintenir l'Italie hors de la guerre.

(5) Dans son allocution aux ouvriers italiens, le 13 juin 1943, le Saint-Père exprima de nouveau sa conviction d'avoir fait, pour empêcher la guerre, tout ce qui était humainement possible : dire le contraire était « une monstrueuse calomnie ». Le pape laissa prévoir alors la publication, quelque jour futur, de documents importants à ce sujet : « Une propagande d'esprit antireligieux répand au milieu du peuple, surtout dans la classe ouvrière, l'affirmation que le pape a voulu la guerre, que le pape soutient la guerre et fournit l'argent pour sa continuation, que le pape ne fait rien pour la paix. Jamais peut-être ne fut lancée une calomnie plus monstrueuse et plus absurde que celle-là ! Qui ne sait, qui ne voit, qui ne peut vérifier que personne plus que Nous ne s'est opiniâtrement opposé, de toutes les façons qui Nous furent accessibles, d'abord au déchaînement et ensuite à la continuation et à l'extension de la guerre ; que personne plus que Nous n'a continuellement supplié et réclamé : la paix, la paix, la paix ; que personne plus que Nous n'a cherché à en diminuer les horreurs... Quand les circonstances et l'état des passions humaines permettront ou réclameront la publication de documents, non encore rendus publics, concernant la constante action pacificatrice du Saint-Siège, action qui a toujours été de l'avant malgré les refus et les résistances, durant cette guerre cruelle, alors apparaîtra, plus claire que la lumière du plein midi, la sottise de semblables accusations... » (*A.A.S.*, 1943, 176-177).

Certes, elle eut quelque chose de noble et de tragique à la fois cette lutte du Souverain Pontife pour retenir sa propre patrie sur la pente qui devait lui être si fatale, et pour contrecarrer les forces puissantes qui tentaient de lier définitivement son sort à celui du Reich allemand. Tout indique que l'action la plus pressante s'exerça ici par la voie des conversations diplomatiques et des influences officieuses ; il faudra attendre des publications futures pour établir sur de fermes documents ce que la presse a maintes fois laissé entendre et que l'opinion mondiale a constamment soupçonné de septembre 1939 à juin 1940 ; mais les documents officiels déjà publiés aux *Acta Apostolicae Sedis* ne laissent aucun doute sur le sens très net de l'action pontificale.

Il est d'abord permis de penser que l'éloge particulier de l'Italie, contenu dans la première encyclique du Saint-Père, l'encyclique « Summi Pontificatus », motivé sans doute par le souvenir des Accords du Latran, était motivé au moins autant par le désir d'associer étroitement l'Italie et le pape dans une même volonté de paix ; le Saint-Père y souhaitait que « l'atmosphère sereine de cette paix (la paix née des Accords du Latran) imprègne, avive, dilate et affermisse, puissamment et profondément, l'âme du peuple italien » (*A.A.S.*, 1939, p. 485 ; *N.R.Th.*, 1940, p. 87).

Quoi qu'il en soit du sens de cet éloge, deux mois plus tard, le 7 décembre, le pape marquait nettement son ardent désir de voir l'Italie rester en dehors de la guerre, dans son allocution de bienvenue au nouvel ambassadeur d'Italie auprès du Vatican, M. Alfieri (*A.A.S.*, 1939, p. 706) ; il proposait même aux Italiens un rôle futur de conciliation entre les deux groupes belligérants, qui eût pu être pour l'Italie, si elle l'avait voulu, l'occasion la plus favorable de son histoire :

« L'adhésion que Votre Excellence a manifestée, en termes si élevés, aux pensées fondamentales de Notre récente encyclique en faveur de l'union sereine et fraternelle des esprits et de la paix dans la justice, Nous donne l'heureux espoir que Nos efforts futurs pour un but si élevé trouveront toujours un écho fidèle dans le peuple italien, peuple vaillant, fort et laborieux, que la sagesse de ses gouvernants et sa propre et intime impulsion ont jusqu'ici préservé d'être impliqué dans la guerre, le plaçant ainsi dans la situation la plus favorable pour mieux collaborer à l'avènement et au rétablissement d'une vraie paix, fondée sur les nobles principes de la justice et de l'humanité ».

Deux semaines après avait lieu, les 21 et 28 décembre, une double manifestation solennelle d'union étroite entre le Vatican et le Quirinal — visite du roi et de la reine d'Italie au Vatican le 21, visite du pape au Quirinal le 28 (*A.A.S.*, 1939, p. 708 et 1940, p. 21-22) — qui passa aux yeux des Romains pour une manifestation de solidarité entre la papauté et la dynastie italienne en faveur du maintien de la paix ; l'opinion mondiale jugea de même et y vit généralement un effort de la royauté pour se libérer des influences qui tentaient de l'entraîner dans la guerre. En tout cas, au terme de ces deux visites, la dernière parole du Saint-Père, celle qui donna son cachet à la double démarche, fut de nouveau un éloge de la paix, comme condition de la grandeur de l'Italie, un souhait pour que cette paix, maintenue jusqu'au bout, donne un jour à l'Italie le rôle éminent de conciliatrice suprême : la paix, maintenue par l'Italie devait être, pour les autres peuples, « un éperon, un stimulant à de futures ententes ».

Tout en se préoccupant d'arrêter l'Italie sur la voie de la guerre, le Saint-Père ne relâchait rien de ses efforts pour la paix générale. Aussi l'annonce de l'envoi par le président des Etats-Unis d'un représentant officiel auprès du Saint-Siège, avec rang d'ambassadeur extraordinaire, M. Myron Taylor, causa-t-elle une vive allégresse au Souverain Pontife. Il avait terminé son allocution du 24 décembre 1939 aux cardinaux par cette information ; il voyait là «une ferme contribution, pleine de promesses, à nos efforts, soit pour l'obtention d'une paix juste et honorable, soit pour une action plus large et plus efficace en vue de soulager les souffrances des victimes de la guerre» (*A.A.S.*, 1940, p. 13). Sa réponse à la lettre du président Roosevelt est empreinte d'une vive gratitude et d'une satisfaction profonde (*A.A.S.*, 1940, p. 43-45). M. Myron Taylor inaugura sa mission au cours du mois de février 1940 (6).

Mais, au rebours de tous ces espoirs de paix, les préparatifs de l'Allemagne précipitaient les événements vers l'extension mondiale du conflit : c'était en avril l'invasion du Danemark et de la Norvège ; ç'allait être le 10 mai l'invasion de la Bel-

(6) Le mois suivant, M. von Ribbentrop, ministre des affaires étrangères d'Allemagne, arriva à Rome et, à sa demande, fut reçu par le Saint-Père ; malgré la discrétion diplomatique des informations à ce sujet, il fut admis alors généralement que cette démarche allemande avait abouti à un échec.

gique et de la Hollande. Aussi fut-ce avec une inquiétude accrue que, à l'approche du mois de mai 1940, le Saint-Père, dans une lettre au Cardinal Secrétaire d'État (15 avril ; *A.A.S.*, 1940, p. 144-146) demanda, comme en 1939, une croisade de prières à la Vierge pour le retour à la paix du monde, à l'intention non seulement des nations en guerre, mais d'autres nations menacées de dangers toujours plus redoutables « Praeterea non modo ob ea, quae in dimicantes gentes teterrima mala ingruunt, summa maestitia Noster oppletur animus, sed ob discrimina etiam, formidolosiora cotidie, quae in ceteras quoque Nationes impendere videantur ».

Le 5 mai, dans une homélie à l'église de la Minerve, après une messe en l'honneur de S. François d'Assise et de S. Catherine de Sienne, patrons de l'Italie, le pape put encore exhorter les Italiens à chercher un refuge auprès de leurs saints protecteurs, put encore une fois remercier Dieu d'avoir donné la paix à l'Italie et le supplier de l'étendre à tous les peuples (*A.A.S.*, 1940, p. 186-188). Cinq jours plus tard l'invasion de la Belgique et de la Hollande, prélude à la guerre de France et à la bataille d'Angleterre, faisait s'évanouir tous espoirs de paix prochaine et forçait à envisager une guerre au moins aussi longue et aussi destructrice que celle de 1914-1918. Le 10 juin, le gouvernement italien, croyant profiter d'une occasion unique de conquêtes faciles, et passant outre aux instances du Saint-Siège, déclarait la guerre à la France et à la Grande-Bretagne. Les efforts du pape avaient échoué pour le grand malheur de l'Italie ; elle était précipitée par son gouvernement dans le plus grand désastre de son histoire.

Désormais il n'y avait plus pour le Saint-Père possibilité d'intervenir pour empêcher la guerre de devenir mondiale ; le mal était accompli.

2°) *Efforts pour diminuer les maux ou adoucir les souffrances de la guerre.*

En 1914-1918 la papauté avait pu remplir, sans trop d'obstacles, sa tâche de bienfaisance et de consolation. Dans les pays occupés, comme en Belgique, les Nonces restèrent en place : on sait combien de services la Nonciature, avec d'autres ambassades neutres : Espagne, Hollande et jusqu'en 1917 Etats-

Unis, rendit alors au peuple belge ; elle maintenait en outre le contact entre les Belges et le Souverain Pontife. Le Saint-Siège fut autorisé à faire visiter des camps de prisonniers et ce fut Mgr Pacelli lui-même, alors Nonce en Allemagne, qui parcourut de nombreux camps, apportant aux soldats et officiers détenus le réconfort de sa présence et de ses bienfaits. La guerre « totalitaire » menée par l'Allemagne depuis 1939 écarta d'emblée la possibilité de ces « interventions » gênantes ; aucune ambassade étrangère ne subsista en territoire occupé et les Nonces furent renvoyés à Rome ; les communications avec le Vatican devinrent extrêmement difficiles et l'action du pape de moins en moins connue en dehors de Rome ; bientôt l'Osservatore Romano parvint de plus en plus rarement en Belgique et écouter la Radio vaticane fut considéré comme un grave délit aussi bien qu'écouter la B.B.C. Dans les territoires occupés par l'U.R.S.S., l'action bienfaisante du Souverain Pontife se heurtait à des obstacles aussi graves ; entre l'U.R.S.S. et le Vatican n'existait du reste aucune relation diplomatique.

Le Saint-Père s'est plaint à plusieurs reprises de ne pouvoir réaliser pleinement une mission qu'il estimait essentielle à sa charge de pasteur. Dès la fin de 1939, dans son allocution du 24 décembre 1939 au Sacré-Collège (*A.A.S.*, 1940, p. 9), il y faisait une allusion discrète en parlant « de l'impossibilité, non surmontée encore, de porter le secours de la charité chrétienne dans les régions où le besoin en est plus urgent et plus grand ». Il était plus explicite et plus pressant dans sa lettre du 21 décembre 1940 au Cardinal Maglione (*A.A.S.*, 1941, p. 21) : après avoir rappelé qu'il avait tout tenté pour « secourir les corps et encourager les âmes », il se voyait forcé d'ajouter : « Mais beaucoup de nos efforts se sont heurtés à des difficultés de tout genre, plus graves encore que dans la guerre mondiale antérieure, les unes inhérentes à la nature même du fléau qui sévit aujourd'hui, d'autres — nous devons bien le dire — causées par la volonté des hommes ». Et il formulait la même plainte trois jours plus tard, à propos du traitement des prisonniers ; il avait pu en soulager un certain nombre — ceux qu'il citait étaient détenus en Angleterre, dans l'empire britannique, ou en Italie — ; il regrettait de n'avoir pu atteindre les autres (*A.A.S.*, 1941, p. 9 ; cfr infra, p. 23).

Nous ne pouvons parcourir ici toutes les interventions de

charité du Souverain Pontife de 1939 à 1945 ; des actes de cette nature ne paraissent pas aux *Acta Apostolicae Sedis* et ne pourraient être trouvés — partiellement du moins —, que dans l'*Osservatore Romano* ; il faudra attendre la fin de la guerre pour connaître ce qu'a fait le pape en ce domaine. Bornons-nous ici à signaler, en ordre chronologique, *d'abord* les messages de consolation et de réconfort, ou éventuellement de protestation contre une injustice, adressés aux nations particulièrement éprouvées ou victimes d'injustes agressions, *ensuite* les déclarations publiques visant à écarter toute aggravation des méthodes de guerre, à protéger les populations civiles, à adoucir le sort des prisonniers, à prévenir des régressions spirituelles ou religieuses naissant de la guerre.

a) *Le pape et les nations éprouvées.*

Ce fut d'abord la Pologne. Le 30 septembre 1939, après les grands malheurs de la Pologne, le pape reçut le Cardinal Hlond, archevêque de Gnyesno et de Poznan, avec un groupe de catholiques polonais, et leur adressa une allocution émue, dans laquelle il leur rappelait les grands souvenirs de leur histoire religieuse et disait sa vive compassion de leurs souffrances (*A.A.S.*, 1939, p. 393-397). Toutefois, le mot d'espoir qu'attendaient les exilés, l'affirmation de leur droit à la résurrection de leur patrie, ne fut pas prononcé ce jour-là ; il le fut à la fin de l'encyclique « Summi Pontificatus » le 20 octobre :

« Le sang d'innombrables êtres humains, même non combattants, élève un poignant cri de douleur, spécialement sur une nation bien-aimée, la Pologne, qui, par sa fidélité à l'Eglise, par ses mérites dans la défense de la civilisation chrétienne, inscrits en caractères indélébiles dans les fastes de l'histoire, a droit à la sympathie humaine et fraternelle du monde et attend, confiante dans la puissante intercession de Marie *Auxilium christianorum*, l'heure d'une résurrection en accord avec les principes de la justice et de la vraie paix » (7) (*A.A.S.*, 1939, p. 506).

(7) Le sentiment général au Vatican était bien exprimé dans un article de l'*Osservatore Romano* signé par son directeur le Comte della Torre (cité dans *La Hiérarchie catholique et la guerre*, p. 43) : « La Pologne ne saurait mourir. Nous n'assistons pas à la fin de la Pologne ; la justice, la bonté de l'humanité non moins que la logique le proclament. On a dit que les peuples qui ne se défendent pas ne méritent pas de subsister. Il est plus vrai encore que les peuples qui se défendent ont droit à la vie. C'est le cas de la Pologne, qui le mérite doublement en raison de la résistance héroïque dont elle fait preuve sur deux fronts à la fois. »

Deux mois plus tard, le 6 janvier 1940, à Rome et visiblement sous l'égide du Saint-Siège, fut publié le premier rapport officiel sur la persécution de l'Eglise dans la Pologne occupée par l'Allemagne, rapport qui constitua le fond de plusieurs émissions de la Radio vaticane, la première le 22 janvier 1940 ; nous l'avons reproduit dans la *Nouvelle Revue Théologique* en mars 1940, p. 332-336. Le 24 décembre 1940, dans son allocution aux cardinaux, le Saint-Père disait sa joie d'avoir pu, malgré tous les obstacles opposés à son intervention, apporter quelque soulagement matériel et spirituel au sort d'un certain nombre de prisonniers polonais (*A.A.S.*, 1941, p. 9). Et quand les souffrances de la Pologne, occupée et maltraitée par l'Allemagne, se furent accrues jusqu'à l'extrême, le Souverain Pontife, dans son allocution aux cardinaux du 2 juin 1943, tint à attirer tout spécialement l'attention du monde sur « le sort tragique du peuple polonais, entouré de puissantes nations et soumis aux vicissitudes et aux alternatives du cyclone tragique qu'est cette guerre. Nos enseignements et nos déclarations, répétés tant de fois, ne laissent aucun doute sur les principes d'après lesquels la conscience chrétienne doit juger de semblables actes, quel qu'en soit le responsable ». Et après avoir rappelé tout ce que le « silencieux héroïsme » de la Pologne avait fait au cours des siècles pour la conservation et le développement d'une Europe chrétienne, le pape terminait par une prière à la Vierge pour qu'à ce peuple si durement éprouvé « soit réservé un avenir qui réponde à la légitimité de ses aspirations et à la grandeur de ses sacrifices » (*A.A.S.*, 1943, p. 168) ([7bis]).

Après la Pologne, la grande épreuve atteignit brusquement la Belgique, la Hollande et le Luxembourg. Le 10 mai, le jour même de l'injuste agression allemande, le Souverain Pontife envoyait trois télégrammes : au Roi des Belges, à la Reine de Hollande, à la Grande Duchesse de Luxembourg ; nous reproduisons ici les deux premiers ; ils dénoncent nettement la violation du droit commise par l'Allemagne (ils ont été publiés

(7bis) Le 15 novembre 1944, un grand nombre de Polonais de Rome voulurent exprimer dans une manifestation solennelle leurs sentiments de gratitude au Souverain Pontife pour toutes ses initiatives et déclarations en faveur de leur patrie. Dans son discours de réponse, le Saint-Père y déclara plus vivement que jamais sa profonde sympathie pour la Pologne ; il s'arrêta particulièrement à décrire l'héroïsme des habitants de Varsovie en août-octobre 1944 (*Osserv. Romano,* 16 nov. 1944).

dans l'*Osservatore Romano* du 12 mai ; nous les citons d'après les *Periodica de re morali et canonica*, 1940, p. 216-217).

Au roi des Belges :

Sa Majesté le Roi des Belges, Bruxelles.

Au moment où pour la seconde fois, contre sa volonté et son droit, le peuple belge voit son territoire exposé aux cruautés de la guerre, profondément ému Nous envoyons à Votre Majesté et à toute cette nation si aimée l'assurance de Notre paternelle affection ; et en priant le Dieu tout-puissant, pour que cette dure épreuve s'achève par le rétablissement de la pleine liberté et de l'indépendance de la Belgique, Nous accordons de tout cœur à Votre Majesté et à son peuple Notre Bénédiction Apostolique.

PIUS Pp. XII.

A la reine de Hollande :

Sa Majesté la Reine des Pays-Bas, La Haye.

Apprenant avec une vive émotion que les efforts de Votre Majesté pour la paix n'ont pu préserver son noble peuple de devenir, contrairement à sa volonté et à son droit, le théâtre d'une guerre, Nous supplions Dieu, arbitre suprême des destinées des nations, de hâter par son tout-puissant secours le rétablissement de la justice et de la liberté.

PIUS Pp. XII.

D'autres interventions devaient suivre. Citons la lettre au Cardinal Van Roey du 31 juillet 1940 ; le pape y exprimait sa compassion pour « l'état lamentable dans lequel les horreurs de la guerre ont jeté ce noble pays » et la promesse de ses prières pour que soit donné à la Belgique « un nouvel avenir de paix et de prospérité dans la justice » (*A.A.S.*, 1940, p. 549-550). Dans sa lettre du 29 avril 1942 (*Coll. Epist. Past. Mechl.*, Card. Van Roey, IV, n° 154, p. 271-272) au Cardinal Van Roey et aux évêques de Belgique, après avoir renouvelé l'expression de ses sentiments paternels envers la Belgique, le pape félicitait les évêques de l'exemple qu'ils donnaient « en défendant intrépidement les droits de la religion », et en s'efforçant « d'entretenir la confiance » des fidèles ; il y louait la « charité et la fermeté d'âme » des prêtres, religieux et religieuses. Or à cette époque précisément, la Belgique s'affermissait de plus en plus dans la résistance aux exigences de l'occupation et ses évêques et ses prêtres étaient plus que jamais en parfait unisson avec elle.

A la France meurtrie le pape exprima sa profonde sympathie par sa lettre du 29 juin 1940 aux cardinaux, archevêques et évêques de France, lettre dans laquelle il faisait allusion à la « grande mission spirituelle et chrétienne » de la France, à son « rôle providentiel » qui même « en une heure si triste de votre histoire reste dans toute sa valeur », lettre dans laquelle il disait sa confiance dans «les ressources spirituelles» «si nombreuses et si puissantes » dont la France dispose (*A.A.S.*, 1940, p. 299-300). Il exprimait les mêmes sentiments le 9 décembre 1940 en recevant le nouvel ambassadeur de France auprès du Vatican ; il y ajoutait que le Père commun des fidèles ne pouvait oublier « combien puissant et bienfaisant a été dans l'histoire de l'humanité et du christianisme l'apport de pensée et d'action de la France croyante » ; il y insistait sur la « force morale » de la France, sur son « cœur fort, dont la volonté de vivre ne s'éteindra pas » (*A.A.S.*, 1940, p. 550-552).

Sans nous attarder à parcourir pour les divers pays ces manifestations de sympathie du Souverain Pontife, notons seulement ici avec quelle remarquable insistance, au cours de ces cinq années de guerre, il souligna en mainte occasion les *droits des petites nations*, les égards qui leur sont dus malgré leur faiblesse. Le respect des droits des nations plus faibles, de leur liberté et de leur intégrité territoriale, est le premier des cinq points fondamentaux de l'Ordre international, énoncés dans le message radiophonique du 24 décembre 1941 (*A.A.S.*, 1942, p. 16-17). La même idée est reprise dans l'allocution aux cardinaux du 2 juin 1943 : « c'est vers les petites nations, plus exposées que jamais... à cette époque de mépris des lois morales et juridiques internationales, que se porte Notre pensée, Notre cœur » ; et le pape dit ses regrets de ce que malheureusement les résultats, réels du reste, qui ont été obtenus n'aient pas répondu aux efforts qu'il a déployés et à la sollicitude intense qu'il a mise en œuvre (*A.A.S.*, 1943, p. 168). Le 26 juin 1943, il déclarait : il faut que « les nécessités de l'espace vital et les exigences des relations de bon voisinage » vaillent « également pour les grands et les petits, pour les forts et pour les faibles » (Réponse au nouvel ambassadeur de Finlande auprès du Vatican ; *A.A.S.*, 1943, p. 258).

b) *Efforts du pape pour l'adoucissement des souffrances et des maux de la guerre.* — Le Souverain Pontife a en ce point formulé son programme dès septembre 1939 : Après l'incessant effort pour acheminer les peuples « vers ...une paix honorable pour tous », son second effort sera de tout faire pour adoucir les souffrances de la guerre :

« Nous ne cesserons pas d'épier attentivement, pour les seconder de tout notre pouvoir, les occasions qui s'offriraient... de soulager les terribles blessures déjà infligées ou celles qui le seront dans l'avenir. A ce propos, il nous plaît de rappeler certaines déclarations, par lesquelles les Puissances belligérantes au commencement du conflit ont publiquement affirmé leur volonté d'observer, dans la conduite de la guerre, les lois de l'humanité et de se conformer aux stipulations des accords internationaux. Nous voulons donc espérer d'une manière spéciale, que les populations civiles seront préservées de toute opération militaire directe ; que, dans les territoires occupés, seront respectés la vie, la propriété, l'honneur et les sentiments religieux des habitants ; que les prisonniers de guerre seront traités humainement et pourront sans obstacles recevoir les réconforts de la religion ; que sera exclu l'usage des gaz asphyxiants » (Discours du pape à la réception du nouvel ambassadeur de Belgique le 14 septembre 1939 ; *A.A.S.*, 1939, p. 368).

Il prêchait ce devoir d'assistance des victimes de la guerre aux peuples préservés jusque là de ses atteintes (Discours du pape à la réception du nouveau ministre de la république d'Haïti le 10 novembre 1939, *A.A.S.*, 1939, p. 675).

A partir de ce moment, à maintes reprises, « *opportune importune* », le pape éleva la voix pour rappeler aux belligérants leurs devoirs de *loyauté* et d'*humanité* dans la conduite de la guerre. Il disait, dès son allocution de Noël 1939 (*A.A.S.*, 1940, p. 8) :

« Nous avons dû assister à une série d'actes inconciliables aussi bien avec les prescriptions du droit international positif qu'avec les principes du droit naturel et avec les sentiments même les plus élémentaires d'humanité, actes qui manifestent dans quel cercle vicieux chaotique s'embarrasse le sens juridique déformé par des considérations de pur intérêt. Dans cette catégorie rentrent : l'agression préméditée contre un petit peuple laborieux et pacifique, sous le prétexte d'une menace qui n'était ni existante ni voulue ni même possible (8) ; les atrocités (com-

(8) Allusion à l'attaque, commencée fin novembre 1939, contre la Finlande par l'U.R.S.S., alors liée à l'Allemagne par un pacte de non-agression. On sait quelle émotion suscita cette invasion dans les pays alliés, et comment ceux-ci furent amenés à offrir à la Finlande le secours d'un corps expéditionnaire.

mises par quelque parti que ce soit) et l'usage illicite de moyens de destruction contre des non-combattants et civils en fuite, contre des vieillards, des femmes et des enfants (9) ; le mépris de la dignité, de la liberté et de la vie humaine, dont dérivent des actes qui crient vengeance au ciel : « vox sanguinis fratris tui clamat ad me de terra » (*Gen.*, IV, 10) ; la propagande anti-chrétienne et même athée toujours plus étendue et plus méthodique, surtout parmi la jeunesse » (10).

Avec la même netteté, le 2 juin 1940, le pape déplorait devant les cardinaux les ravages de la guerre, les ruines spirituelles incomparablement plus graves que les ruines matérielles : il stigmatisait particulièrement « la dissolution croissante des normes du droit auxquelles se substitue la force qui comprime, enchaîne et étouffe les préoccupations morales et juridiques ». De nouveau, il « conjurait tous les partis opposés de se souvenir toujours de ces devoirs d'humanité qui ne perdent rien de leur valeur » quand il s'agit du droit et de la morale de la guerre ; il déclarait : « la manière d'agir envers les non-combattants, dans plus d'un pays, est loin d'être en accord avec les normes de l'humanité ». Ayant sans doute surtout en vue l'extension de l'occupation allemande par ses victoires de mai 1940, le pape ajoutait :

« Plus s'étendent les territoires que le conflit subordonne à une domination étrangère, d'autant plus urgent devient le devoir d'y établir un ordre juridique qu'on s'efforce d'appliquer en harmonie avec les règles du droit des gens et surtout avec les exigences de l'humanité et de l'équité... A côté des précautions de sécurité justifiées par les vraies nécessités de guerre, le bien des populations soumises à l'occupation ne cesse pas de rester une norme obligatoire pour l'exercice du pouvoir public. La justice et l'équité réclament que celles-ci soient traitées comme, dans un cas analogue, la Puissance occupante voudrait voir traiter ses propres nationaux » (*A.A.S.*, 1940, p. 272-274).

---

(9) A ce moment de la guerre, cette condamnation ne pouvait porter que sur trois campagnes, les seules campagnes d'invasion faites alors : celle de l'armée et de l'aviation allemandes en Pologne, celles des armées soviétiques en Pologne et en Finlande. — Ce qui est dit du mépris de la dignité et de la vie humaine à la phrase suivante, ne peut également se rapporter qu'à ces campagnes.

(10) Comme le pape dans ce texte et dans d'autres textes parallèles (voir plus loin, p. 25 suiv.) a surtout en vue la propagande et la pression exercées sur la *jeunesse catholique*, il semble qu'il vise l'action nationale-socialiste en Allemagne au moins autant, sinon même plus que l'action exercée par le gouvernement soviétique en U.R.S.S. (où ne se trouvent pas de catholiques).

Le 24 décembre 1940, dans son allocution aux cardinaux, le Saint-Père s'arrêtait particulièrement au sort des prisonniers de guerre ; il en ressentait une douleur d'autant plus vive que lui était plus parcimonieusement mesurée l'autorisation de concourir au soulagement de leurs souffrances : « Nous souvenant de ce que Nous-même, au nom du Souverain Pontife Benoît XV avons pu faire durant la guerre précédente pour soulager les souffrances matérielles et morales de nombreux prisonniers, Nous espérions que cette fois encore la voie resterait ouverte pour les initiatives religieuses et charitables de l'Eglise » ; mais « dans certains pays (11) la réalisation de Notre projet a été empêchée » ; toutefois le pape se réjouissait « d'avoir pu atteindre une partie du moins des prisonniers polonais » (12), « plus fréquemment les prisonniers et internés italiens en Egypte, en Australie, au Canada », d'avoir pu envoyer un souvenir encourageant et sa bénédiction « aux prisonniers anglais et français en Italie, allemands en Angleterre, grecs en Albanie, italiens dans les diverses parties de l'Empire britannique, principalement en Egypte, en Palestine et aux Indes ». Le pape disait alors comment il avait inauguré par le Vatican un système d'informations concernant les prisonniers, les réfugiés, et en général tous ceux qui étaient séparés des leurs. Les Belges se rappellent à combien de familles la Radio vaticane du lundi a apporté le réconfort. Le pape termine en disant sa joie d'avoir pu atteindre, par son assistance matérielle, morale et spirituelle « un grand nombre de réfugiés, d'expatriés, d'émigrants, *spécialement parmi les non-aryens* » (c'est nous qui soulignons) ; envers les exilés polonais son secours a pu être particulièrement large ; il remercie vivement les catholiques des Etats-Unis de l'avoir fort aidé dans cet apostolat de la charité (*A.A.S.*, 1941, p. 9-10).

Même compassion pour les victimes de la guerre exprimée dans le message radiodiffusé du jour de Pâques 13 avril 1941, même appel énergique à la conscience de toute puissance occupante : il y posait ce principe : « la manière de traiter les pri-

(11) L'énumération si détaillée qui suit semble, par prétérition, désigner l'Allemagne parmi les pays qui s'opposèrent aux demandes d'intervention du pape ; il faudra y ajouter l'U.R.S.S. avec laquelle le Vatican n'avait aucune relation diplomatique.

(12) Sont-ce ceux qui étaient internés dans des pays neutres et en Italie ? Cela semble plus probable.

sonniers et les populations de pays occupés est l'indice, le critère le plus sûr du degré de civilisation des individus et des nations » (*A.A.S.*, 1941, p. 114-116).

Il serait trop long de reproduire ici toutes les déclarations du Saint-Père relatives au même objet. Terminons par celle du 2 juin 1943. Elle eut lieu à ce moment angoissant pour l'Italie où, son empire colonial entièrement perdu, elle devait prévoir l'invasion très prochaine de son propre territoire. Avec une grande délicatesse, et sans incriminer personne (non è, nè fu mai, Nostra intenzione di muovere un atto di accusa), le pape y rappelait tout ce qu'il avait fait pour empêcher la guerre :

« Aujourd'hui, continuait-il, quand tous voient et expérimentent à quelles épouvantables tragédies la guerre a conduit, beaucoup d'esprits — qui avaient considéré... l'appel aux armes comme promettant plus d'avantages et comme plus honorable que l'effort intelligent et l'esprit de conciliation (par voie de concessions mutuelles et loyales) en vue d'une noble concorde — s'ouvrent peut-être à de nouvelles pensées et à des sentiments bien différents ».

Ensuite il disait sa douleur profonde devant les supplications anxieuses de tous ceux qui, « à raison de leur nationalité ou de leur race, sont accablés des plus grandes épreuves et des douleurs les plus aiguës, et parfois même destinés, sans faute personnelle, à des mesures d'extermination ». Il rappelait à ceux qui « portent le glaive » leurs graves responsabilités devant la loi de Dieu. Il est impossible de lire ces lignes sans penser aux terribles mesures contre les Juifs décrétées et exécutées par l'Allemagne en ces années 1942 et 1943.

Il insistait une fois de plus sur un jugement moral des faits de guerre qui soit indépendant des motifs d'intérêt :

« Ce qui n'est pas moins douloureux et déplorable, c'est que souvent dans cette guerre le jugement moral sur des actions opposées au droit et aux lois de l'humanité se règle sur l'appartenance de celui qui en est responsable à l'une ou l'autre des parties opposées, sans égard à la conformité ou à l'opposition de ces actions aux normes fixées par le Juge éternel. D'autre part l'âpreté croissante de la technique de guerre, la dureté progressive des moyens de combat, qui ne discernent plus entre objectifs dits militaires et objectifs non-militaires, forcent aussi à envisager ce dangereux effet qu'est la surenchère entre les « actes » et les « représailles », au grand dam de chaque peuple aussi bien que de la communauté des nations » (*A.A.S.*, 1943, p. 166-169).

* * *

Parmi les biens supérieurs menacés par la guerre, les plus importants restent toujours *les valeurs morales et religieuses*. Les maintenir, les défendre et les affermir dans la tourmente actuelle, c'est le devoir suprême du pasteur de l'Eglise.

Lorsqu'on parcourt les multiples et divers avertissements du Souverain Pontife sur les dangers qui menacent la foi des fidèles, une *première série* s'impose à l'attention, particulièrement jusqu'à la fin de 1942 : le pape y revendique les droits des consciences catholiques contre le totalitarisme d'un Etat oppresseur, il exhorte à la fidélité et au courage les catholiques brimés, molestés ou persécutés parce que catholiques. Si l'on rapproche entre eux ces documents, si on les compare avec divers mandements ou déclarations des évêques allemands, du cardinal Faulhaber ou de Monseigneur von Galen, si on se souvient des exposés sévères de la Radio vaticane durant ces mêmes années, il semble clair qu'il s'agit ici principalement des entraves apportées par le régime national-socialiste à la vie religieuse, soit en Allemagne, soit en Pologne, des souffrances qu'y ont à endurer pour la foi de très loyaux catholiques.

Dès l'encyclique « Summi Pontificatus », le 20 octobre 1939, le pape avait revendiqué énergiquement, contre les prétentions de l'Etat totalitaire, le droit qu'ont les parents chrétiens de donner et de faire donner à leurs enfants une éducation chrétienne intégrale ; la formation purement nationale, exclusivement terrestre qu'on tentait d'imposer « serait une injustice contre la jeunesse, une injustice contre les inaliénables droits et devoirs de la famille chrétienne, une déviation à laquelle il faut incontinent porter remède dans l'intérêt même du peuple et de l'Etat ». Il louait l'attitude de nombreux jeunes gens et jeunes filles fermes dans leur fidélité chrétienne « dans les pays où la foi au Christ est synonyme de souffrances et de persécution » (*A.A.S.*, 1939, p. 496-498 ; *N.R.Th.*, 1940, p. 97-99).

Dans son message pascal radiodiffusé du 13 avril 1941 (déjà analysé ci-dessus, p. 23-24), le Souverain Pontife adressait « de toute son âme de père commun » des paroles de réconfort

« aux pasteurs et aux fidèles des lieux où l'Eglise, épouse du Christ, souffre particulièrement ; où la fidélité envers elle, la profession publique de ses doctrines, l'observation consciencieuse de ses prescriptions,

la résistance morale à un athéisme et une déchristianisation voulus, favorisés ou tolérés, sont l'objet de vexations, de manœuvres, de contradictions qui créent une angoisse quotidienne, multiforme, toujours plus grave. Les « Actes »... de ces martyres secrets, qu'une impiété rusée ou manifeste fait souffrir aux fidèles de la croix, s'accumulent de plus en plus et forment comme une encyclopédie de nombreux volumes, une chronique de sacrifices héroïques ».

A cette date du 13 avril 1941, ces allusions visent très probablement le sort d'un certain nombre de catholiques dans l'Allemagne nationale-socialiste ; nous ne sommes pas encore assez renseignés pour savoir jusqu'à quel point elles visent aussi la situation de certains pays catholiques de l'Est, comme la Pologne et la Lithuanie ([13]), occupés par le Reich ou par l'U.R.S.S.

Deux mois après, dans son message radiodiffusé du 29 juin 1941, sur la Providence, le pape faisait une nouvelle allusion aux mêmes persécutés et avec une prudence plus grande en-

---

(13) En 1939, le pape avait entrevu et souligné le danger qui menaçait la Lithuanie lors d'une démarche « diplomatique » : la réception du nouveau ministre de Lithuanie, présentant ses lettres de créance le 18 octobre 1939, quelques jours après que la Lithuanie eut accepté l'ultimatum soviétique, exigeant des bases aériennes sur son territoire et environ dix mois avant l'annexion de la Lithuanie à l'U.R.S.S. : «Avant-poste septentrional de la catholicité » ainsi avez-vous désigné, Monsieur le Ministre, le pays dont vous êtes le fils et, dans un rang si élevé, le serviteur... Ces mots sont pour la Lithuanie un titre d'honneur. En eux vibre l'accent d'une volonté décidée à toujours rester intimement et se montrer extérieurement, par ses œuvres, digne de ce titre et du rôle qu'il exprime, — même si le sacrifice devenait la rançon nécessaire à l'affirmation et à la réalisation d'un tel idéal.

« Conscient des devoirs propres à Notre charge de Pasteur suprême, Nous ne laisserons pas — sans en être requis — Notre action, toujours orientée vers le salut des âmes, s'engager dans les controverses purement temporelles et les compétitions territoriales entre les Etats. Mais le devoir même de cette charge ne Nous permet pas de fermer les yeux, lorsque, précisément pour le salut des âmes, surgissent de nouveaux et incommensurables dangers ; lorsque, sur la face de l'Europe, chrétienne dans tous ses traits fondamentaux, s'allonge chaque jour plus menaçante et plus proche l'ombre sinistre de la pensée et de l'œuvre des ennemis de Dieu. En pareilles circonstances, plus qu'à aucune autre période de son histoire, la préservation, la culture et au besoin la défense de l'héritage chrétien acquièrent, pour les destinées futures de l'Europe et la prospérité de chacun de ses peuples, grand ou petit, une importance décisive.

« L'Etat qui, avec une noble hauteur de vues, reconnaît la liberté convenable à l'expansion et à la pratique de la doctrine du Christ, se prépare ainsi des réserves de force spirituelle, sur lesquelles il pourra compter en toute assurance, quand viendront les heures troubles et difficiles » (*A.A.S.*, 1939, p. 611-612).

core : de cette prudence il donnait explicitement le motif : il craignait, en précisant, de nuire à ceux-là mêmes qu'il voulait réconforter :

« En plus de tout cela, les indicibles souffrances, douleurs et persécutions que tant de Nos chers fils et filles — prêtres, religieux, laïques — supportent en certaines régions pour le nom du Christ, à cause de leur religion, de leur fidélité à l'Eglise, de leur ministère sacré, peines et amertumes que la sollicitude même pour ceux qui souffrent, ne permet pas de révéler dans tous leurs douloureux et émouvants détails... » (*A.A.S.*, 1941, p. 321).

Le 25 août de la même année, dans son message radiodiffusé à l'occasion du Congrès eucharistique de S. Paul de Minnesota (*A.A.S.*, 1941, p. 353), le pape faisait de nouveau allusion à une « persécution si habile qu'il est difficile de mesurer jusqu'où ses effets pourront atteindre » et il marquait clairement dès la phrase suivante que cette persécution visait à arracher la jeunesse à l'Eglise : « Et — aspect tragique et amer de tout cela — des pères et mères, loyaux catholiques, doivent, avec une tristesse qui leur ronge le cœur, envisager le danger, qui chaque jour se profile plus menaçant, de voir leurs enfants et les enfants de leurs enfants privés de ce précieux héritage de la foi, qu'ils avaient espéré sauvegarder en leur faveur ». A qui se rappelle tout ce qu'a fait le Reich national-socialiste pour s'emparer de l'éducation et en exclure l'Eglise, pour s'assurer la jeunesse catholique et la détacher de Rome, à qui sait combien grave fut, hélas, son succès en ce domaine et combien vives les anxiétés de Pie XI à ce sujet, il est clair qu'il s'agit *bien ici de la jeunesse catholique du IIIe Reich et de sa situation* religieuse durant ces deux premières années de guerre ([14]).

Plus vif encore est le ton, plus vive la plainte dans le message radiodiffusé du 13 mai 1942, à l'occasion du jubilé épiscopal du Saint-Père :

« Aujourd'hui comme alors (aux temps de l'Eglise primitive), en certains pays, des autorités, qui oublient les obligations de la morale et

(14) Durant la correction des épreuves de cet article, nous recevons le numéro de janvier 1945 des « Etudes » de Paris. Nous y trouvons, p. 40 suiv., dans une étude intitulée : « Horizons religieux d'Allemagne », le texte de plusieurs déclarations très significatives d'évêques allemands sur l'intensité de la persécution religieuse dans le Reich, particulièrement en l'année 1941. Elles confirment nettement nos interprétations.

veulent remplacer le droit par la force, reprochent aux chrétiens les mêmes infractions que jadis les Césars s'efforçaient de découvrir en Pierre et Paul, en Sixte et Laurent, en Cécile, Agathe, Perpétue et dans l'innombrable foule de ces innocents qui resplendissent maintenant de l'auréole du martyre, ici aux yeux de l'Eglise, au ciel devant l'Agneau. Quel est donc le crime qu'on reproche aux chrétiens, sinon leur inébranlable fidélité au Roi des rois et au Seigneur des puissants ?

« Pour cette seule raison, aujourd'hui encore, leur vive foi au Fils de Dieu, la soumission à sa loi, l'union spirituelle à son Eglise, l'adhésion à ses représentants sur la terre leur ont valu en certains endroits une chaîne ininterrompue de soupçons et d'outrages, de refus et d'exclusions, de rabaissements de personnes, de ravalements de mérites, de nécessités et de tribulations, de pauvreté et de douleurs, de misères, de désavantages, de préjudices au point de vue corporel et spirituel » (*A.A.S.*, 1942, p. 158-159).

Il s'agit donc de persécutions émanant d'autorités suprêmes, comparables aux Césars d'autrefois, « qui oublient les obligations de la morale et veulent remplacer le droit par la force ». Le premier visé, ici encore, semble donc bien le Reich allemand, sa conduite envers les catholiques à l'intérieur, sa conduite envers la Pologne assujettie ; à ce moment de la retraite générale russe devant l'invasion allemande, le pape ne pourrait guère avoir eu en vue l'attitude de l'U.R.S.S. envers les catholiques polonais ou lithuaniens.

Quinze jours après, parlant aux cardinaux le 2 juin 1942 (fête de S. Eugène) et exaltant les grandeurs de l'Eglise, le pape laissait de nouveau libre cours à la même inquiétude : « Qui (sinon l'amour de l'Eglise) leur (aux chrétiens) apprend à lui (à l'Eglise) rester fidèles, alors qu'en plusieurs régions « sentire cum Ecclesia » équivaut à « pati pro Ecclesia » ? Qui les entraîne et les pousse à aimer cette Eglise — pour laquelle, comme pour son divin Maître, les Hérode et les Pilate modernes tiennent toutes prêtes la robe de dérision et la couronne d'épines — sinon le fait qu'ils voient en elle l'épouse du Christ ? » (*A.A.S.*, 1942, p. 198) ([15]).

---

(15) C'est également à des doctrines et à des pratiques nationales-socialistes en Allemagne que se rattache, hélas, le décret si important du Saint-Office du 2 décembre 1940, qu'on n'eût jamais cru nécessaire dans le monde civilisé du XXe siècle : « Quaesitum est ab hac Suprema Sacra Congregatione : « Num licitum sit, ex mandato auctoritatis publicae, directe occidere eos qui, quamvis nullum crimen morte dignum commiserint, tamen ob defectus psychicos vel physicos nationi prodesse iam non valent, eamque potius gravare eiusque vigori ac robori obstare

On comprend ce qu'eut de tragique durant ces années la situation du Souverain Pontife : impuissance à défendre efficacement ses enfants contre un adversaire trop sûr de sa victoire ; crainte d'aggraver leur sort et de paraître confirmer les accusations de tiédeur patriotique portées contre les catholiques ; appréhension légitime de blesser dans leurs sentiments nationaux les catholiques d'Allemagne ; et d'autre part devoir impérieux d'élever la voix tant pour dire les droits inaliénables de l'Eglise et des âmes que pour sauver, par son autorité morale de pasteur suprême, tout ce qui pouvait être sauvé ; en même temps obligation de charité de réconforter et encourager les fidèles à ne rien sacrifier de leur foi en vue d'obtenir des avantages temporels ou d'échapper à de sournoises persécutions. Pie XII s'est efforcé de parler de façon à être compris de tous ceux qu'il visait, mais aussi de façon à ne jamais, comme chef de l'Eglise placé au-dessus des nations, blesser aucune nation, quelle qu'elle soit ; il n'a pas voulu que ses paroles puissent servir de projectiles à un peuple contre un autre peuple ; il a voulu dire le droit et faire le bien au-dessus de la mêlée des nations ; il y a là une conception élevée des rapports entre l'Eglise et les Etats.

La seconde menace pour l'Eglise et les âmes qui retint l'attention du Souverain Pontife au cours de ces quatre années est le *danger d'erreurs doctrinales ou morales* pouvant naître du désarroi des idées contemporaines.

L'encyclique « Summi Pontificatus » avait déjà décrit longuement ce désarroi (*A.A.S.*, 1939, p. 499 suiv. ; *N.R.Th.*, 1940, p. 90-100). Le pape dans son allocution du 2 juin 1940 revient avec insistance sur ce grave danger qui menace les intelligences, particulièrement dans la classe ouvrière :

---

censentur ». R) Negative, cum sit iuri naturali ac divino positivo contrarium » (*A.A.S.*, 1940, p. 553-554). Ce décret sera commenté ultérieurement dans la revue ; qu'il suffise de rappeler ici le tragique commentaire que constitua en son temps l'émouvante protestation de Mgr von Galen, évêque de Munster ; il y disait son indignation de la mesure qui commençait à être mise à exécution dans le Reich allemand ; des déments incurables étaient enlevés des hospices et instituts où ils étaient placés et étaient transportés bien loin au cœur de l'Allemagne où, à en juger d'après des indices très graves, ils étaient secrètement tués comme inutiles à la communauté allemande.

« Ils ne Nous sont que trop connus.... les dangers et les aiguillons spirituels et moraux, qui en ces jours troublés menacent plus que jamais dans les âmes les principes chrétiens de foi et de vie. Un amas désordonné d'opinions neuves et contradictoires, d'impressions et d'exaltations nées de tendances mal réglées, excitent les masses populaires, pénètrent même dans les classes sociales qui dans des temps plus tranquilles se laissaient docilement éclairer et conduire par des normes limpides et sages, et imposent à la conscience chrétienne une continuelle et inlassable vigilance pour rester fidèle à sa droiture et à sa vocation. Attirés dans le tourbillon passionné des événements, trop souvent les esprits courent le risque de voir s'obscurcir et se débiliter en eux la faculté de juger selon les règles inébranlables de la loi divine ». En regard de ces périls, le pape insiste pour que le catholique, fort de sa foi et prenant courageusement sa part des événements et des tâches de son époque et de sa nation, non seulement se préserve des erreurs, mais, à la lumière du Christ et des vérités éternelles, devienne le guide de ceux qui errent et, à l'encontre du matérialisme athée, les ramène vers le patrimoine spirituel et moral que leur garde le Christianisme » (*A.A.S.*, 1940, p. 274-275).

En face de ces dangers de plus en plus nombreux, le Saint-Père adresse avant tout un appel ardent *au courage des prêtres* ; il ne s'agit pas de se lamenter au sujet de la difficulté des temps ; il s'agit de faire front de tous côtés, avec la pleine conscience que l'Eglise sera toujours un « signe de contradiction ». Cet appel fait l'objet d'une page vibrante de l'allocution pontificale du 24 décembre 1942 (*A.A.S.*, 1943, p. 7). Elle se termine en un vigoureux optimisme : « Plus l'heure présente est dense de graves dangers, plus elle est riche de promesses et d'espérances grandioses ».

Dans l'allocution du 2 juin 1943 (*A.A.S.*, 1943, p. 166), le Saint-Père s'attarde à contempler l'extrême gravité de la tâche présente de l'Eglise dans le tourbillon actuel, la responsabilité qui pèse sur elle et dont lui-même sent tout le poids : « La prolongation du conflit armé, l'accroissement fiévreux des engins de guerre, la dureté croissante des méthodes de guerre font que la mission surnaturelle et pacificatrice de l'Eglise se heurte à des difficultés et à des méconnaissances, inconnues et imprévisibles en une telle mesure dans les temps passés et qui deviennent des dangers pour elle et pour son œuvre ». De là une responsabilité plus pesante de l'Eglise, un devoir plus impérieux de se prémunir contre toute tentative d'obnubiler la pureté de sa doctrine ou de resserrer l'universalité de sa mission et de son amour ; plus que jamais elle doit étendre sa sollicitude à

tous les peuples et ne pas se laisser entraîner dans le tourbillon d'idéaux terrestres et de contestations humaines.

* * *

Le Pontife suprême de l'Eglise est évêque de Rome ; qui dit « évêque » dit « defensor civitatis ». Sauver Rome, préserver ses sanctuaires et ses souvenirs, protéger ses habitants, être ainsi le bienfaiteur insigne de sa propre patrie et de la ville sacrée chère à tout chrétien, telle fut l'ardente ambition de Pie XII en 1943 et en 1944. Lorsque, le 19 juillet 1943, la gare de Rome, utilisée pour le trafic militaire, fut bombardée par l'aviation alliée et qu'ainsi plusieurs quartiers populaires et l'ancienne basilique de Saint-Laurent hors les murs furent gravement atteints, le Saint-Père, immédiatement, quitta le Vatican et se rendit aux lieux du sinistre, apportant aux malheureux l'appui de sa présence et de sa consolation ; la bénédiction finale donnée à la foule profondément émue du geste pontifical fut un spectacle d'une grande beauté morale. Dès le lendemain 20 juillet le pape adressait au cardinal-vicaire de Rome, Mgr Marchetti-Salveggiani, une lettre noble et digne : sans accuser personne, il y disait les raisons supérieures qui demandaient la préservation de Rome, centre historique, culturel et religieux unique dans le monde ; il rappelait ses efforts pour obtenir des deux partis belligérants les garanties nécessaires à cette préservation ; il y manifestait sa tristesse des dégâts causés, en particulier à la basilique Saint-Laurent « en très grande partie détruite » ; il y réitérait sa volonté de tout faire pour protéger la ville sainte, dépôt sacré dont il se considérait comme le gardien ; enfin il suppliait tous les belligérants de respecter Rome (*A.A.S.*, 1943, p. 252-254).

Le pape avait déjà agi précédemment pour obtenir que Rome fût déclarée et fût effectivement « ville ouverte » ; mais la déclaration faite dans ce sens par le gouvernement italien fin juin 1943 n'avait pas été reconnue suffisante par les gouvernements alliés ; les pourparlers reprirent, surtout après la chute du Duce le 25 juillet, et vers la mi-août Rome fut déclarée ville ouverte par le gouvernement Badoglio.

Mais bientôt les événements changèrent d'aspect. On sait comment, après la capitulation de l'Italie en septembre 1943, seule

l'Italie méridionale put être occupée par les armées alliées. Rome allait donc être en 1944 au centre même du champ de bataille ([16]) ; elle allait avoir à supporter toutes les privations et les souffrances des régions assiégées, voir affluer dans ses murs les réfugiés de l'Italie centrale et devoir partager avec eux le peu qui lui restait ; de jour en jour davantage, elle voyait se rapprocher la ligne de feu et se sentait exposée à la pire des destructions. Le Saint-Père, tout en multipliant ses efforts de charité envers tous les malheureux soit de Rome soit du reste de l'Italie, tout en faisant appel à tous ceux qui pouvaient l'assister de leur fortune et de leur activité dans cette œuvre de bienfaisance, n'hésita pas à mettre en avant toute son autorité morale pour épargner à la ville de Rome le sort terrible de devenir un champ de bataille. Dans son allocution du 12 mars 1944 il usa des paroles les plus véhémentes pour écarter ce grand malheur :

« Comment pourrions-nous croire que quelqu'un puisse jamais oser transformer Rome — cette Rome admirable qui appartient à tous les temps et à tous les peuples et sur laquelle le monde chrétien et civil tout entier tient en tremblant son regard fixé — de la transformer en un champ de bataille, en un théâtre de guerre, en perpétrant ainsi un acte aussi peu glorieux militairement qu'abominable aux yeux de Dieu et d'une humanité consciente de ce que sont les plus hautes et les plus intangibles valeurs religieuses et morales ? Aussi Nous adressons-Nous encore une fois à la clairvoyance et à la sagesse des hommes responsables des deux parties belligérantes, assuré qu'ils ne voudront pas lier leur nom à un fait qu'aucun motif ne pourrait jamais justifier devant l'histoire... » (*A.A.S.*, 1944, p. 98).

En même temps le pape s'efforçait de faire par la prière violence au Ciel : comme en chaque année de guerre, le 24 avril 1944, il envoyait au Cardinal Secrétaire d'État une lettre pres-

(16) Il suffira de signaler ici au passage l'épisode du lancement de plusieurs bombes sur la Cité du Vatican en novembre 1943 ; les autorités alliées déclarèrent officiellement après enquête qu'aucun avion allié n'avait bombardé ni même survolé le Vatican à la date et heure en question. Dans son allocution du 24 décembre 1943 le Saint-Père jugeait cet attentat dans les termes suivants : « Une semblable attaque — aussi délibérément préparée que couverte peu honorablement et peu efficacement sous le voile de l'anonymat — sur un territoire sacré pour tout chrétien, sanctifié par le sang du premier Pierre, centre du monde également à cause de ses chefs-d'œuvre de culture et d'art et garanti par des traités solennels, est un symptôme difficilement surpassable du degré de désordre spirituel et de décadence morale de la conscience auquel ont abouti certains esprits égarés » (*A.A.S.*, 1944, p. 8).

crivant pour le mois de mai une croisade de prières en vue d'obtenir de Dieu une paix prochaine dans la justice et la charité ; il appelait particulièrement les habitants de Rome à se presser autour de l'autel de la Vierge si bien appelée : « Salus populi Romani » (*A.A.S.*, 1944, p. 147).

Les troupes alliées étaient aux portes de Rome, lorsque le 2 juin 1944, fête de S. Eugène, le pape prononça son allocution habituelle aux cardinaux, après la présentation de leurs souhaits de fête. Trois parties composèrent cette allocution : la première exposait « l'œuvre de charité du Saint-Père » (*A.A.S.*, 1944, p. 166-169). Le pape y rappelait la croissante aggravation des souffrances de guerre dans le monde entier depuis une année, en particulier de celles de Rome et de l'Italie ; il y disait sa satisfaction de ce que « la menace d'incursions aériennes sur les zônes non-périphériques de Rome avait fait place à une pratique et à un traitement plus circonspects » et se hâtait d'ajouter :

« Nous nourrissons l'espoir que cette tendance plus équitable et plus modérée prévaudra sur les considérations contraires d'apparente utilité et sur ce qu'on appelle les exigences et nécessités militaires et que la Ville sera en tout cas et à tout prix préservée de devenir théâtre de guerre. C'est pourquoi nous n'hésitons pas à répéter encore une fois avec une égale impartialité et une juste fermeté : « Quiconque oserait lever la main contre Rome serait coupable de matricide devant le monde civil et dans le jugement éternel de Dieu ».

Quelques jours plus tard les armées alliées entraient à Rome qu'abandonnaient les troupes allemandes, sans que la Ville éternelle ait eu à subir aucun dommage notable ; le vœu ardent du pape était réalisé, ses efforts étaient couronnés de succès : Rome était préservée ; l'évêque de Rome avait été le « Defensor civitatis ».

Telle fut, dans ses grandes lignes, la tâche de pacification et de bienfaisance corporelle et spirituelle qu'assuma le Souverain Pontife depuis son avènement jusqu'en juin 1944. Malgré son étendue et son importance, elle ne peut rivaliser avec la haute *mission doctrinale* que le Pasteur suprême de l'Eglise eut à remplir durant ces années, pour *éclairer et former les consciences,* pour préparer une paix chrétienne, une paix de Dieu. Exposer ce que fut cette œuvre de doctrine sera l'objet de notre prochain article. *(A suivre)*

J. Levie, S. I. et E. Bergh, S. I.